Nations Unies S/PV.6622



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6622e séance

Lundi 26 septembre 2011, à 10 heures
New York

résident :	Mme Ziade	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Kumar
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

11-51342 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

La Présidente (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Mahmoud Jibril, Président du Bureau exécutif du Conseil national de transition de la Libye, et prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Jibril, Président du Bureau exécutif du Conseil national de transition de la Libye, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et de l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'avoir de nouveau la possibilité d'informer le Conseil sur la situation en Libye.

Je vais mettre avant tout l'accent sur ce que l'Organisation des Nations Unies a entrepris depuis l'adoption de la résolution 2009 (2011), le 16 septembre, et présenterai une brève mise à jour concernant la situation actuelle. Je dois dire que je me félicite de la présence parmi nous aujourd'hui de M. Mahmoud Jibril, Président du Comité exécutif du Conseil national de transition.

Les membres du Conseil le savent bien, le 20 septembre, en marge de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a organisé une réunion de haut niveau sur la Libye, au cours de laquelle les participants ont officiellement reconnu le Conseil national de transition de Libye comme étant la délégation légitime représentant le peuple libyen à l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont également exprimé leur plein appui aux autorités de transition en Libye, dirigées par le Président du Conseil national de transition, M. Mustafa Abdel Jalil.

À cette réunion, le Président Jalil s'est engagé à respecter les principes des droits de l'homme et à mettre en place une société basée sur la tolérance et la coexistence. Le Conseil national de transition a à maintes reprises exprimé publiquement son attachement aux principes fondamentaux de tolérance, de modération, de réconciliation, de respect des droits de l'homme et de l'état de droit, en particulier les droits des femmes et des travailleurs migrants. M. Jalil a remercié la communauté internationale pour son appui et a détaillé le soutien apporté par l'ONU à la mise en place rapide des nouveaux pouvoirs publics et à la mise en œuvre des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011). Il a également souligné les principales difficultés à venir, parmi lesquelles : éliminer toutes les poches de résistance, répondre aux besoins en matière de reconstruction et compenser les familles de ceux qui ont été tués, blessés ou mutilés.

M. Martin, le Représentant spécial du Secrétaire général, est retourné la semaine dernière à Tripoli, où la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est en train d'être mise en place. Je peux signaler que la situation est remarquablement normale dans la capitale, où l'infrastructure est pour l'essentiel intacte et où les fonctionnaires sont de retour à leur poste, alors même que les nominations gouvernementales sont attendues. Les banques et les magasins sont ouverts, les entreprises ont repris leurs affaires, la plupart des enfants sont de retour sur les bancs de l'école, et la circulation est de nouveau chargée.

Cela étant, les combats se poursuivent à Syrte, à Bani Walid et dans plusieurs autres poches de résistance dans le pays, et l'OTAN a continué ses opérations militaires à Syrte pendant le week-end. Quelques civils ont fui les zones de combats. L'équipe de pays chargée des opérations humanitaires collabore avec les autorités libyennes pour renforcer l'appui dans les zones de conflit. Une évaluation des besoins dans les environs de Bani Walid devrait être effectuée

demain, et des missions de suivi à Sabha et à Syrte auront lieu dans les jours à venir. Les dirigeants du Conseil national de transition poursuivent leurs efforts pour rétablir la sécurité et la paix dans d'autres zones, mais les informations récentes indiquent que la situation sur le plan de la sécurité reste fragile dans plusieurs parties du pays, comme le montre l'attaque menée par les forces pro-Kadhafi dans la ville de Ghadamès, près de la frontière algérienne.

Les défis que le Conseil national de transition doit relever sont nombreux; je voudrais en mentionner quatre aujourd'hui.

Premièrement, il est indispensable de prendre rapidement des mesures en faveur de la réconciliation et de l'unité nationales et de veiller à ce que tous les groupes militaires soient réunis sous un commandement unifié et à ce que l'autorité politique du Conseil national de transition soit établie très vite. La formation d'un nouveau gouvernement intérimaire sans exclusive, qui reflète la pleine diversité de la société libyenne, sera un pas crucial dans ce sens. Nous espérons que, malgré les difficultés, le nouveau Gouvernement libyen sera annoncé prochainement et que, avec le soutien de la toute nouvelle Mission d'appui des Nations Unies en Libye et d'autres partenaires, il commencera très vite à s'attaquer à ces questions critiques.

Deuxièmement, il est impératif que le Conseil national de transition et la communauté internationale prennent le contrôle des importants stocks d'armes sophistiquées, notamment les missiles sol-air, accumulés par le Gouvernement Kadhafi. La dissémination éventuelle de ces armes et le risque de les voir tomber entre des mains terroristes sont une source de préoccupation majeure.

Il est capital de reprendre le contrôle des matières utilisées pour les armes chimiques. Dans une lettre au Secrétaire général datée du 5 septembre, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Ahmet Üzümcü, a indiqué qu'une récente réunion du Conseil exécutif de l'OIAC avait clairement fait ressortir que l'évolution très rapide de la situation dans le pays avait multiplié les risques qui pèsent sur la sécurité des stocks d'armes chimiques de catégorie 1. Les membres s'en souviendront, en décembre 2009, la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction avait accordé à la Libye un délai supplémentaire, jusqu'au 15 mai 2011, pour mener à bien la destruction des armes chimiques de catégorie 1 restantes. Or, les inspecteurs de l'OIAC qui étaient sur place pour surveiller les activités de destruction ont quitté la Libye le 8 février 2011 et les activités de destruction ont été interrompues.

Le 22 septembre, on a appris que des forces proches du Conseil national de transition auraient découvert, dans la région d'Al-Jufrah, à environ 700 km au sud de Tripoli, un entrepôt de matières pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques qui n'avait jamais été déclaré. L'OIAC s'efforce actuellement de confirmer ces informations.

Il reste essentiel que le Conseil national de transition prenne les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de tous les stocks restants d'armes chimiques en Libye et, lorsque la situation le permettra, reprenne les activités de destruction, en coopération avec l'OIAC et d'autres organismes. Le Conseil national de transition peut maintenant envisager le retour des inspecteurs sur les sites concernés.

Troisièmement, les informations faisant état de la découverte, près de la tristement célèbre prison d'Abou Salim, à Tripoli, d'un charnier qui contiendrait les ossements de quelque 1 270 prisonniers tués en juin 1996, ne font que confirmer l'énormité des violations des droits de l'homme perpétrées par le régime déchu contre sa propre population. Il est essentiel que les autorités libyennes sécurisent ce site et les autres charniers, afin de pouvoir faire la lumière, grâce à des examens médicolégaux, sur le sort des disparus et de préserver les éléments de preuve dans l'optique des mécanismes de responsabilité qui seront mis en place. Parallèlement, il faut tout mettre en œuvre pour éviter les représailles contre les membres ou les partisans de l'ancien régime. Tous les pays doivent coopérer avec la Cour pénale internationale pour veiller à ce que les accusés soient appréhendés s'ils quittent ou ont quitté la Libye.

Quatrièmement, à plusieurs reprises, le Secrétaire général s'est dit inquiet pour la sécurité des migrants africains et des ressortissants de pays tiers. L'ONU continue de faciliter les évacuations. Plus de 200 000 personnes ont ainsi été évacuées depuis le début de la crise, mais de nombreuses autres ayant besoin d'assistance se trouvent toujours dans le pays ou dans des camps de transit. Nous demandons également à ce

que les dossiers des étrangers qui ont été placés en détention soient traités rapidement et à ce que la sécurité de ceux qui continuent de travailler en Libye soit assurée.

Je voudrais maintenant aborder brièvement l'état d'avancement de notre déploiement en Libye.

Après l'adoption unanime de la résolution 2009 (2011), le 16 septembre, qui a créé la MANUL, le Secrétaire général a annoncé le 19 septembre la nomination de M. Ian Martin au poste de Représentant spécial et de M. Georg Charpentier à celui de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. M. Charpentier a également été nommé Coordinateur résident par intérim et Coordonnateur des opérations humanitaires.

Le personnel essentiel est déjà déployé à Tripoli. L'équipe dirigeante de la Mission – y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint, le Chef de cabinet, le Conseiller politique en chef, le Conseiller en chef pour les questions de police et le Chef de l'appui à la mission – est en place, assistée de spécialistes des questions politiques présents à Benghazi et à Tripoli.

Le Chef de la Division de l'assistance électorale de mon Département a accompagné le Représentant spécial à Tripoli la semaine dernière pour assister à des réunions avec des membres du Conseil national de transition et d'autres interlocuteurs libyens. Les premiers experts électoraux arriveront en Libye cette semaine pour mieux évaluer les besoins électoraux et pour discuter de l'aide requise pour appuyer les efforts libyens. Dans les jours à venir, des experts de haut niveau sur les questions de droits de l'homme assureront auprès des autorités libyennes de transition et de la société civile un suivi sur les priorités dans ce domaine, notamment les questions liées à la justice transitionnelle.

Avec l'aide du Département de la sûreté et de la sécurité et du Département de l'appui aux missions, les problèmes de sécurité et de logistique initiaux sont en voie de règlement. Parallèlement, des discussions sont en cours avec le Ministère des affaires étrangères autour d'un accord relatif au statut de la mission qui établisse les droits et privilèges des fonctionnaires des Nations Unies déployés en Libye.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye a également commencé à exécuter l'une des tâches clefs qui lui ont été confiées, à savoir « coordonner l'appui qui pourrait le cas échéant être demandé à d'autres intervenants multilatéraux et bilatéraux » [*résolution 2009 (2011), par. 12 f)*]. Le 20 septembre, suite à la Réunion de haut niveau consacrée à la Libye s'est tenue une séance technique de coordination, coprésidée par M. Ahmed Jehani, Président de l'Equipe de stabilisation du Conseil national de transition libyen, et par le Représentant spécial du Secrétaire général, Ian Martin. M. Jehani a réitéré la demande du Conseil national de transition qui souhaitait que la communauté internationale coordonne l'aide qu'elle fournit à la Libye sous l'égide de l'ONU et dans les domaines prioritaires définis par les autorités intérimaires. Il a clairement souligné que l'évaluation des besoins liés à la période de transition se ferait sous la direction du Conseil national de transition. Une première réunion des amis de la Libye sera convoquée cette semaine à Tripoli.

Sur le plan humanitaire, on a enregistré depuis la mi-août au moins 60 000 nouveaux déplacés parmi la population libyenne, en raison de l'intensification des combats autour de Syrte et de Bani Walid. Des demandes d'aide humanitaire reçues des autorités locales font état d'un besoin urgent d'eau, de produits médicaux, de vivres et également d'aide non alimentaire. Des efforts humanitaires sont en cours dans les zones où l'aide est la plus nécessaire. Les institutions des Nations Unies ont fourni une aide alimentaire à 117 000 personnes vulnérables, y compris des personnes déplacées de Bani Walid, de Libye du Sud, de Syrte et de Tewergha, ainsi que des travailleurs migrants. Des stocks alimentaires ont d'ores et déjà été apportés à Tripoli, à Benghazi et à Misrata, prêts à être distribués dans des zones actuellement inaccessibles dès que la situation le permettra. De l'eau est par ailleurs acheminée par camion à l'intention de quelque 40 000 personnes déplacées venant de Bani Walid. Du matériel médical d'urgence a été acheminé dans les zones concernées par les déplacements de populations, en quantités suffisantes pour faire face aux besoins de ces populations pendant les trois prochains mois. Ces services continueront d'être dispensés jusqu'à ce que des solutions plus viables soient trouvées.

Nous sommes également préoccupés par les rapports faisant état de déplacements forcés de groupes de civils parmi les peuples tewergha et gwaliosh, que l'on tient pour loyaux à Kadhafi. Il faut qu'aboutissent les efforts du Conseil national de transition quant au respect nécessaire par toutes les forces armées des

droits des populations civiles, d'où qu'elles viennent, ainsi que du droit international humanitaire.

La Libye doit relever de nombreux défis pendant la phase qui va suivre le conflit, mais je suis convaincu que le peuple libyen y parviendra avec notre aide et notre appui collectifs. Le mandat de trois mois confié à la Mission de l'ONU nous donne l'occasion de fournir une assistance et des orientations immédiates au Conseil national de transition et de travailler avec la société civile libyenne. Il nous donnera également le temps de faire le nécessaire pour que toute mission à plus long terme que le Secrétaire général pourra être amené à proposer au Conseil de sécurité puisse être conçue de façon à fournir l'assistance la plus efficace possible au peuple libyen sur le long terme et à traduire au plus près la prise en charge du peuple libyen, ainsi que ses souhaits. Nous attendons avec intérêt, sous peu, la formation, par le Conseil national de transition, du gouvernement intérimaire et sa désignation des interlocuteurs avec lesquels nous pourrons travailler afin d'apporter l'aide et les orientations qui s'avèreront nécessaires, dans les domaines prioritaires recensés.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Moraes Cabral.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Premièrement, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Jibril à la séance du Conseil d'aujourd'hui.

Conformément au paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité en date du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de ladite résolution. Ce rapport porte sur la période du 28 juin au 26 septembre.

Je voudrais, pour commencer, relever que par sa résolution 2009 (2011), adoptée il y a tout juste 10 jours (voir S/PV.6620), le Conseil a modifié les mesures précédemment imposées sur la question de la Libye. Il a notamment ajouté de nouvelles dérogations à l'embargo sur les armes, retiré les noms de la Libyan National Oil Corporation (Compagnie pétrolière nationale libyenne) et de la Zueitina Oil Company de la liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs, tout en assouplissant partiellement les restrictions financières imposées aux autres entités inscrites sur la liste, et levé l'interdiction de vol dont faisaient l'objet les avions libyens. Le Comité va donc assurer le suivi de ces mesures telles que modifiées.

Pendant la période à l'examen, le Comité a convoqué trois séances de consultations les 7 et 18 juillet et le 14 septembre. Ces consultations étaient consacrées à l'examen de la portée et de l'application de l'embargo sur les armes; à la présentation d'un exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les répercussions potentielles des sanctions sur la population civile en Libye; et à la présentation d'un exposé présenté par le Groupe d'experts sur son rapport intérimaire ainsi qu'à l'examen des demandes d'orientations reçues des États Membres.

Je voudrais donner quelques précisions sur les consultations tenues le 14 septembre. Après avoir résumé ses conclusions pour la période allant jusqu'au 11 août 2011, le Groupe a présenté 11 recommandations, dont quatre sur le gel des avoirs, six sur l'embargo sur les armes et une sur une question de procédure relative aux communications avec le Comité. Au cours de la discussion qui a suivi, l'accent a été mis notamment sur le fait que le Groupe pouvait aider le Comité en surveillant de près le gel des avoirs en passe d'être modifié, les mouvements d'armes illicites en provenance de la Libye et la mise en œuvre de l'interdiction de voyager. Il a été demandé au Groupe de faire porter son enquête sur les cas de non-respect aussi bien sur les événements passés que sur ceux à venir.

Il a également été proposé que le Groupe établisse une relation de coopération avec le nouveau Gouvernement libyen et une forme de coordination avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Le Groupe a, quant à lui, souligné qu'il lui fallait un accès continu à la Libye pour pouvoir travailler efficacement, ce que les membres du Comité lui ont accordé.

Le Comité a examiné un certain nombre de communications écrites émanant d'États Membres, dont la plupart portait sur les restrictions financières. En résumé, le Comité n'a fait aucune objection aux 11 notifications portant sur le gel des avoirs au titre de la disposition sur les dépenses ordinaires énoncée au paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Il a approuvé 41 demandes de dérogation à cette mesure au titre de la disposition relative aux dépenses extraordinaires figurant au paragraphe 19 b) de la résolution; il a accusé réception d'une notification au

titre de la disposition relative aux privilège ou décision judiciaire faisant l'objet du paragraphe 19 c) de la résolution; et il a accusé réception de 10 notifications au titre de la disposition relative aux contrats passés qui fait l'objet du paragraphe 21 de la résolution.

Je tiens à souligner ici que dans sa résolution 2009 (2011), le Conseil a rappelé sa volonté de faire en sorte que les avoirs gelés en application des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) soient mis aussi tôt que possible à la disposition du peuple libyen et utilisés à son profit, et qu'il a accueilli avec satisfaction les mesures prises par le Comité et par les États Membres à cet égard. De fait, au titre de la disposition relative aux dépenses extraordinaires, plus de 16 milliards de dollars ont déjà été débloqués par le biais du Comité pour les besoins humanitaires du peuple libyen.

En outre, au paragraphe 19 de la résolution 2009 (2011), le Conseil a décidé que le Comité lèverait, en consultation avec les autorités libyennes, la désignation de la Libyan Foreign Bank, de la Libyan Investment Authority (Autorité libyenne d'investissement), et du Libyan African Investment Portfolio dès que ce serait réalisable, et les membres du Comité vont s'y employer.

Pour ce qui est de l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé cinq demandes de dérogation à cette mesure en application du paragraphe 9 a) de la résolution 1970 (2011), et accusé réception d'une notification en application du paragraphe 9 b) de la résolution. Dans le cadre de l'application de l'embargo, le Comité a reçu au total à ce jour 22 rapports d'inspection de cargaisons à bord de navires à destination de la Libye.

Enfin, au cours de la période à l'examen, le Comité a répondu à sept demandes de directives sur certains aspects du gel des avoirs et reçu 21 rapports d'États Membres sur l'application de cette mesure ainsi que sur l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager, ce qui porte le nombre total de rapports à 51.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Moraes Cabral de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mahmoud Jibril, Président du Bureau exécutif du Conseil national de transition.

M. Jibril (Libye) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à remercier chaleureusement le Conseil de sécurité au nom de la délégation de mon pays et du Conseil national de transition, unique représentant légitime du peuple libyen, d'avoir adopté deux résolutions historiques, qui ont clairement contribué à protéger la vie de milliers de civils innocents. Grâce à ces deux résolutions, nous avons pu – par la grâce de Dieu – protéger et sauver ces civils.

La résolution 1973 (2011), en particulier, nous a aidés dans cette entreprise. Bien que de nombreuses personnes la considèrent comme une application de la Charte des Nations Unies, d'un point de vue strictement juridique, pour nous, cette résolution s'est inspirée davantage du droit moral que de la Charte. Le consensus dont a fait preuve la communauté internationale à travers cette résolution et la campagne internationale qui a suivi pour protéger les civils représentent, selon nous, une victoire éclatante de la primauté de l'éthique internationale. Il s'agit d'un précédent qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres et par des initiatives visant à protéger les civils innocents, où qu'ils soient et chaque fois qu'ils sont la cible de crimes de génocide ou de crimes contre l'humanité, perpétrés par des dictateurs où qu'ils soient.

Bien que d'aucuns pensent que le régime de Kadhafi s'est effondré avec la chute de la capitale et d'autres villes, il n'en reste pas moins, à notre sens, que la mission est loin d'être accomplie. En effet, les bataillons de Kadhafi continuent de tuer les civils innocents dans trois régions de notre pays – à Syrte, à Bani Walid et, hier, à Ghadamès – et, par conséquent, les fondements mêmes de la résolution 1973 (2011) continuent d'être valides. À cet égard, nous voudrions remercier l'OTAN de sa décision de prolonger sa mission pour une nouvelle période de 90 jours.

Par ailleurs, Kadhafi est toujours en liberté et possède beaucoup d'avoirs, d'or et d'argent. Le simple fait qu'il soit toujours libre et qu'il ait en sa possession de telles richesses implique qu'il est toujours capable de déstabiliser la situation, non seulement à l'intérieur de mon pays, mais également dans la région du Sahel et dans le désert africain. Ce n'est pas une exagération de dire que, même en dehors du continent africain, Kadhafi, avec les moyens qu'il possède, pourrait reprendre ses pratiques terroristes en distribuant des armes sur le continent pour prouver qu'il avait raison lorsqu'il disait que son absence de la scène politique serait synonyme de l'expansion d'Al-Qaida et de l'extrémisme.

Par conséquent, j'appelle l'attention du Conseil sur cette menace réelle, car le fait que Kadhafi et ses

fils puissent se déplacer librement pourrait causer davantage de déstabilisation dans la région tant que lui et ses acolytes ne sont pas arrêtés. Par conséquent, son arrestation est un impératif pour rétablir la stabilité dans toute la région, et non seulement à l'intérieur de la Libye.

Le troisième facteur d'instabilité que je voudrais mentionner, qui est connu de tous ici, c'est la propagation des armes non seulement dans mon pays, mais aussi dans les pays voisins. L'une des principales tâches du Conseil national de transition et du Gouvernement provisoire sera donc de collecter ces armes et d'empêcher leur distribution. Ce sera la première mesure visant à consolider la situation, non seulement dans la capitale, mais dans toutes les villes libyennes. Tant les rumeurs que les rapports qui ont été publiés dernièrement sur la présence de certaines substances chimiques et de stocks d'armes chimiques qui auraient été découverts dans le sud du pays sont une source d'inquiétude, non seulement pour la communauté internationale, mais aussi, et surtout, pour nous, et pour les innocents qui vivent dans les régions libyennes où sont stockées ces substances.

Il existe de nombreux facteurs d'instabilité, mais j'affirme que le principal d'entre eux c'est la poursuite du gel des avoirs libyens, qui, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, appartiennent au peuple libyen. Bien que nous appréciions au plus haut point l'action menée récemment par le Comité du Conseil de sécurité, créé par la résolution 1970 (2011), et les récentes mesures qu'il a prises en ce qui concerne le dégel de près de 16 milliards de dollars et le retrait de certaines compagnies libyennes de la liste de l'embargo, le chemin à parcourir reste long.

Au cours des six premiers mois de notre révolution bénie, la raison d'être du Conseil national de transition était la lutte contre un régime dictatorial. La légitimité actuelle et future du Conseil national de transition dépendra entièrement non seulement de sa lutte contre un régime despotique, mais aussi de sa capacité à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens. L'incapacité du Conseil national de transition ou du Gouvernement provisoire à fournir ces services de base, pour des raisons financières, pourrait saper ses fondements mêmes et sa légitimité, que le Conseil de sécurité a reconnue dans sa résolution 2009 (2011), une résolution historique, lui restituant le siège de la Libye à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'unique représentant du peuple libyen.

La poursuite du gel des avoirs pourrait être très risquée, car elle pourrait saper les efforts du Conseil national de transition. Je demande donc au Conseil de sécurité d'envisager le plus rapidement possible le dégel total de ces avoirs, car les circonstances qui prévalaient quand la résolution 1970 (2011) a été adoptée n'existent plus. Cette résolution cherchait à empêcher le régime de Kadhafi de pouvoir user de fonds ou d'avoirs lui permettant de se procurer des armes qu'il utiliserait contre des innocents. Kadhafi ne fait plus partie du régime. Il est vrai qu'il continue de disposer d'énormes richesses mais, cela dit, la véritable entité à être privée de ces avoirs et de cette richesse est le peuple libyen au nom duquel cette résolution a été adoptée, résolution dont l'objectif est de le protéger et de sauver des vies.

Je rappelle que les circonstances qui prévalaient avant l'adoption de ladite résolution n'existent plus. Par conséquent, il est impératif d'adopter une résolution visant à lever le gel sur ces avoirs afin que le peuple libyen entame le processus de reconstruction. De nombreux blessés attendent encore d'être soignés. Beaucoup de blessés attendent des prothèses. Un grand nombre de maisons ont été détruites. Il y a beaucoup de personnes déplacées. De nombreuses écoles ont été démolies et attendent d'être reconstruites. Nombre de centrales électriques ne fonctionnent plus. Une grande partie des infrastructures a été détruite, y compris des ponts et des routes. Les infrastructures sociales, matérielles et humaines se sont complètement effondrées ou sont dans l'incapacité de fonctionner. Il faut de l'argent pour tout remettre tout ceci sur pied.

Nous ne pouvons pas parler de la formation du Gouvernement provisoire si ce dernier ne dispose pas des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Nous ne saurions parler de structures gouvernementales si elles sont inefficaces et incapables de fournir aux citoyens les nécessités de base, de collecter les armes, de rassembler les forces militaires en présence et de créer des forces de sécurité et de police à même de s'acquitter de leurs fonctions et d'assurer la sécurité dans toutes les villes et les bourgades. Tout cela serait vain en l'absence de ressources disponibles, car le manque de ressources serait un obstacle majeur qui entraverait l'efficacité de tout gouvernement, qu'il soit provisoire ou non.

De plus, aujourd'hui, nombre de gouvernements de par le monde – de gouvernements pauvres qui ne disposent pas de grandes ressources – sont incapables de faire quoi que ce soit. De fait, la pauvreté reste un

facteur de déstabilisation dans ces pays, même s'ils ne sont pas en situation de conflit.

S'agissant des violations des droits de l'homme ou du mauvais traitement des travailleurs migrants dans mon pays, je me dois replacer les choses dans leur contexte. Le Conseil national de transition a, depuis sa création, exprimé son attachement aux instruments et aux principes relatifs au respect des droits de l'homme et a affirmé sa volonté d'éviter tout mauvais traitement aux étrangers présents dans le pays. Toutefois, les incidents qui se sont produits ne reflètent aucunement une politique systématique adoptée par le Conseil. Ilfaut cependant nous autoriser à mettre en place des services de sécurité, à créer une armée et une police fortes car cela nous aidera à mettre un terme à ce genre de violations et d'exactions où qu'elles se produisent.

Ces actes de vengeance ne reflètent pas la politique déclarée du Conseil national de transition. Ce sont des actes ignobles que nous condamnons avec la plus grande force, comme nous l'avons fait par le passé et comme nous comptons le faire à l'avenir. Les enquêtes se poursuivront à cet égard, mais encore faut-il nous doter des moyens nécessaires pour ce faire. Ceci me ramène à la nécessité de nous fournir les ressources nécessaires pour nous permettre d'agir, et d'agir efficacement.

Tout en réitérant mes remerciements, je voudrais rappeler qu'il ne faut pas dissocier l'aide fournie au Conseil des ressources dont il faut le doter pour qu'il puisse respecter les échéances fixées. Nous avons investi dans de nombreuses tâches, mais encore une fois, il nous faut disposer des ressources nécessaires pour le faire. Il faut d'abord restituer au peuple libyen les ressources et autres fonds qui lui appartiennent afin qu'il entame sa marche vers l'avenir.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie M. Jibril pour sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.